

LA COOPÉRATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DE LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (PACA) AVEC ALGER : REPRÉSENTATIONS ET LOGIQUES D'ACTION

Chérif DRIS

*Maître de Conférences, Ecole Nationale Supérieure de Journalisme
et des Sciences de l'Information, Université d'Alger*

C'est un truisme d'affirmer que les rapports entre la France et l'Algérie revêtent un caractère particulier. Pour différentes raisons, ils ne peuvent en aucun cas être banals. L'évolution en dents de scie que connaissent les relations entre les deux pays en est le corollaire. Si, au niveau gouvernemental, la coopération bilatérale reste conditionnée par une représentation qui accorde une place très importante à l'histoire, ce regard est aussi indexé sur une réalité sociologique française, caractérisée par la présence, à côté des « rapatriés » et de leurs descendants, d'une forte communauté d'origine algérienne qui devient un élément important dans la politique algérienne de la France. Ceci ne saurait faire oublier les dimensions politique et économique, l'Algérie étant située dans une région où la France entend maintenir une influence politico-culturelle et un accès privilégié à ses entreprises.

Ce constat établi, la coopération des collectivités locales françaises avec leurs homologues algériennes ne peut être que le résultat de la jonction entre ces trois facteurs. Or, dès que l'on parle de l'action internationale d'acteurs locaux, cela suppose un certain degré d'autonomie, tant au niveau des actions que celui des représentations. Dans le présent article, nous tenterons d'explicitier l'action de coopération menée par les acteurs locaux de la région Provence Alpes Côte-d'Azur (PACA) en direction de l'Algérie et les représentations qui les sous-tendent. Il s'agira aussi de mesurer jusqu'à quel point les facteurs déterminant la coopération gouvernementale pèsent sur l'action internationale des acteurs locaux. Peut-on parler dans ce cas d'une logique d'action infra étatique autonome ? Existe-il une adéquation entre la perception des acteurs et les actions menées sur le terrain ?

1 - L'Algérie dans la représentation des acteurs de la coopération

A - Le passé et son poids dans la représentation des acteurs

Le regard que portent les décideurs français sur l'Algérie est empreint de passions et de nostalgie¹. Dans la majorité des cas, la mémoire joue un rôle déterminant dans le façonnement de ce regard². Ainsi, lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé avait déclaré que « *le passé franco-algérien pèse sur notre relation actuelle car ce passé n'a jamais été vraiment soldé, ni d'un côté, ni de l'autre de la Méditerranée* »³. Formulée en ces termes, cette déclaration reflète le poids du registre mémoriel dans les relations franco-algériennes et combien il est devenu un facteur structurant dans la formulation de la politique étrangère des deux pays⁴.

Le poids du passé dans les relations bilatérales est tel que le traité d'amitié qui devait être signé, à la suite de la visite de l'ancien Président français Jacques Chirac en Algérie en mars 2003, s'est heurté à la loi du 23 février 2005, adoptée par le Parlement français, sur les « aspects positifs » de la colonisation française. Vu la sensibilité des questions mémorielles dans les relations entre les deux pays, l'adoption de cette loi - même si elle a été partiellement censurée ensuite - ne pouvait que rendre plus complexe la banalisation des relations bilatérales. Si dépassionner ces relations en faisant abstraction du passé paraît aujourd'hui un objectif inatteignable, faut-il pour autant que la coopération infra étatique subisse les effets de cette pesanteur historique ?

a - Les pieds-noirs et la construction de l'image de l'Algérie

Il serait hasardeux de répondre clairement à cette question même si l'espace local n'est que le prolongement de l'espace national et par voie de conséquence ne peut être prémuni d'une certaine construction de l'image de l'autre au sein de laquelle le passé est un élément déterminant. Si l'on se place du point de vue de la politique étrangère, la place de l'Algérie est analysée à l'aune de ce paramètre⁵. Or, la coopération décentralisée

1 - L'ancien Président français Charles de Gaulle disait à ce propos que les relations franco-algériennes ne peuvent pas ne pas être passionnelles.

2 - Sur le rôle de la mémoire dans les rapports franco-algériens, cf. Valérie-Barbara Rosoux, « Poids et usage du passé dans les relations franco-algériennes ». In *Annuaire Français des Relations Internationales (AFRI)*, 2001.

3 - Le 30 janvier 1995, *La politique étrangère de la France*, <http://www.france.diplomatie.fr>. Citée par Valérie-Barbara Rosoux, op.cit, p. 451. Lors de sa visite effectuée en Algérie en tant que ministre des affaires étrangères, Alain Juppé avait invité clairement les algériens à laisser le passé derrière et de regarder vers l'avant.

4 - Ibidem, p. 451.

5 - Ibid. p. 451.

demeure l'expression d'une relative autonomie de l'espace local, même si la collectivité territoriale n'a en aucun cas vocation à engager des actions contraires aux principes généraux guidant la politique étatique⁶. La politique de coopération menée par la région PACA et ses différentes collectivités ne sort pas de ce cadre général. Néanmoins, se pose la question de la capacité des acteurs locaux à se représenter l'Algérie en toute autonomie par rapport au schéma cognitif national.

La pratique politique locale semble se résigner à un schéma de pensée où la guerre d'Algérie s'invite d'elle-même dans le débat politique. Rappelons à ce propos la polémique suscitée par l'installation à Marignane, une ville des Bouches-du-Rhône, d'une stèle glorifiant les combattants français en Algérie et notamment les « martyrs » de l'OAS. Bien que cette stèle ait été enlevée, la pesanteur historique se ressent, néanmoins, lourdement dans cette région. La présence d'une forte population de pieds-noirs y est pour beaucoup. Cette communauté participe à la construction d'une image de l'Algérie qui, contrairement aux apparences, n'est pas homogène. Elle se décline tantôt en une effusion de récits nostalgiques sur l'Algérie française, exprimée notamment dans les colonnes de la revue « **l'Algérieniste** », tantôt en une idéalisation expurgée des retrouvailles franco-algériennes qui fait la part belle au passé colonial. Dans cette quête de construction d'une altérité, les pieds-noirs mettent au premier plan la question des sépultures chrétiennes et israélites en Algérie. Depuis le début des années soixante-dix du siècle dernier, cette question a été au cœur du débat politique marseillais, avec un maire, Gaston Defferre, soucieux de satisfaire les revendications de cette communauté en la matière (nous y reviendrons). Au-delà de la charge symbolique, cette question des sépultures révèle la confusion qui peut exister entre un territoire qui s'efforce de construire son identité et un passé qui, à l'échelle de tout un pays (la France), a du mal à passer. A Marseille, pourtant, les autorités locales n'hésitent pas à assumer ce passé qui s'égrène en fractures et déchirements, et plus largement l'héritage de la fracture coloniale⁷. La décision de la ville de Marseille d'abriter le Mémorial d'outre-mer, un édifice glorifiant la « *guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc* » en est le signe. Le projet de construction du mémorial à Marseille n'est pas le fruit du hasard. Cette ville est, comme la décrit son maire Jean-Claude Gaudin, « *celle des départs vers les colonies, vers ces espaces lointains où nombre de Français sont allés porter leur savoir et leur travail mais aussi, de façon plus dramatique,*

6 - La loi ATR de 1992.

7 - Cette expression est le titre d'un livre : *La Fracture Coloniale*, codirigé par Pascal Blanchard ; Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, et publié par les Editions la découverte, Paris, 2005.

Marseille reste la ville des rapatriements, par laquelle sont passées des centaines de milliers de personnes »⁸.

En effet, après l'indépendance de l'Algérie, des milliers de rapatriés se sont rabattus sur Marseille et s'y sont installés. Dans leurs ouvrages sur l'histoire des immigrations à Marseille, Abdelmalek Sayed, Jean-Jacques Jordi et Emile Temime, chiffrent le nombre des rapatriés, de 1961 à octobre 1964 à 1 212 500⁹. A eux seuls, le port et l'aéroport de Marseille avaient accueilli en 1962 près de 60% de ces rapatriés qui se sont ensuite répandus sur tout le territoire français. Jacques Fremeaux avance de son côté le chiffre de 925 000 personnes ayant quitté l'Algérie de juin 1962 à 1974¹⁰. Dans la ville de Marseille, le nombre de ces rapatriés aurait atteint, en juin 1961, 98 015.¹¹ Et en 1964, les départements du Midi méditerranéen auraient compté 404 000 rapatriés, le seul département des Bouches-du-Rhône en abritait 155 000¹².

Inévitablement, l'afflux de ces rapatriés a posé de sérieux problèmes en termes d'intégration économique. Leur relogement, qui commençait à se poser avant l'indépendance de l'Algérie, a constitué un grave souci pour les autorités de la région qui ont dû trouver une solution¹³, tenant compte des faibles ressources financières des intéressés. Cependant, c'est leur insertion dans l'espace politique local qui était le plus problématique. En effet, même si la ville de Marseille était marquée par une certaine tradition d'opposition, avec un maire socialiste, et un discours anti-gaulliste assez prégnant dans la région, l'illusion impériale a durablement marqué la ville, et les passions suscitées par la décolonisation et l'arrivée des pieds-noirs ont été lentes à s'éteindre. D'où la transposition des conflits et la rancœur contre tous ceux que l'on juge responsables de la perte de l'empire et de celle des marchés coloniaux¹⁴. Dans ces conditions, il était difficile d'envisager un regard serein sur ce passé et en faveur de rapports apaisés avec l'Algérie.

En particulier, le fait pied-noir ne pouvait être banalisé dans une région où l'on continue à cultiver la culture pied-noir, plus que dans d'autres

8 - Entretien accordé à Réponses Rapatriés, la Lettre de la Mission interministérielle aux rapatriés, http://www.rapatries.gouv.fr/IMG/pdf/Supplement_N5.pdf. Juillet 2004.

9 - Abdelmalek Sayed ; Jean-Jacques Jordi et Emile Temime, *Migrance : histoires des immigrations à Marseille*. Tome 4, Edisud, Aix-en-Provence, 1991, p. 91.

10 - Jacques Fremeaux, «Le reflux français d'Afrique du Nord (1956-1962) ». In Jean-Jacques Jordi et Emile Temime (Sous la direction de) *Marseille et le choc de décolonisations*. Edisud, Aix-en-Provence, 1996. p. 15.

11 - Abdelmalek Sayed, Jean-Jacques Jordi et Emile Temime, *Op.cit*, p. 91.

12 - Ibidem, p.102.

13 - Pour plus de détails concernant cette question, cf. Emile Temime, «Rapatriés et difficultés de logement : l'exemple de la région PACA avant 1960 ». In Jean-Jacques Jordi et Emile Temime (Sous la direction de) *Marseille et le choc de décolonisations*. Edisud, Aix-en-Provence, 1996, pp. 84-91.

14 - Sayed, Jordi et Temime, *op.cit*, p.100.

régions en France¹⁵, comme Gaston Defferre l'avait bien compris. Ce rapport au passé va finir par se répercuter sur les rapports de ces pieds-noirs avec la communauté maghrébine, algérienne notamment. Les années 70 vont être le théâtre de tensions entre pieds-noirs et immigrés algériens. Le sentiment xénophobe s'est exacerbé, suite à l'assassinat d'un chauffeur de bus marseillais, alimenté par une extrême droite qui recrute parmi les frustrés de la perte de l'empire colonial. Des slogans et des éditos dans des quotidiens provençaux comme *Le Méridional-la-France* décrivant l'immigration nord-africaine comme la nouvelle menace¹⁶ avaient peuplé l'univers quotidien des marseillais pendant des mois et des mois, contribuant à entretenir une nostalgie colonialiste chère à certains courants d'extrême droite. Bien que ces événements n'aient pas duré dans le temps, leurs implications sur la politique locale, mais aussi sur les relations franco-algériennes n'ont pas été négligeables. Au niveau des relations bilatérales, ces événements ont précipité la décision de l'Algérie de suspendre l'immigration vers la France¹⁷. Au niveau local, ils ont révélé le poids politique de cette communauté et son influence croissante dans le processus de construction identitaire, à travers un discours glorifiant le passé. Cette influence trouve un prolongement dans les scores réalisés par le Front national, qui a su dans cette région exploiter les frustrations que la décolonisation a pu provoquer chez un bon nombre de rapatriés. A se référer à la poussée de l'extrême droite, on pourrait être tenté de conclure à une certaine homogénéité de ce groupe social et à une linéarité de son regard sur le passé colonial. Or les faits démontrent le contraire.

b- Flux et reflux du discours anti-algérien ?

Le discours anti-algérien des années soixante et soixante-dix du siècle dernier a fini par s'estomper, cédant la place à une rhétorique d'apaisement initiée par le socialiste Gaston Defferre. De surcroît, l'intrusion de la Méditerranée dans le débat politique français a contribué à faire reculer cet état d'esprit anti-algérien. A cela s'ajoute l'hétérogénéité de la communauté pied-noir. Les nostalgiques de l'Algérie-française continuent certes à peser sur le jeu politique local¹⁸, mais leur influence a connu un net déclin face à la montée d'un courant plus favorable à des rapports apaisés avec l'Algérie, moins enclin donc à glorifier le passé colonial.

La conséquence d'une telle évolution est un recul du facteur pied-noir comme paramètre déterminant dans la construction de l'image de l'Algérie

15 - Entretien avec Bernard Morel, Directeur adjoint de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), ancien chargé de mission au Conseil Régional PACA, Aix-en-Provence, 15 Février 2008.

16 - Sayed, Jordi et Temime, op.cit. p. 109.

17 - Ibidem, p. 110.

18 - Lors des élections régionales d'avril 2010, le FN est arrivé en troisième position avec 20% des voix, obtenues essentiellement auprès des cercles algérienistes.

dans la région PACA. Bien entendu, la tentation de glorifier le passé colonial reste grande chez une certaine clientèle de la mémoire¹⁹ qui avait réussi à faire adopter par le Parlement français la loi, ensuite édulcorée, du 23 février 2005. Mais le discours véhiculé par les acteurs locaux laisse transparaître une projection vers le futur et un certain détachement par rapport à la représentation d'un pays qu'on considérerait surtout comme ayant fait partie autrefois du territoire français. Cette déclaration de Michel Vauzelle, président du Conseil Régional de la région PACA est révélatrice de ce glissement : *«Pour nous Français, le devenir de l'Algérie est essentiel dans notre propre avenir. On ne peut pas imaginer la France sans liens étroits avec l'Algérie. L'Algérie jouera un rôle central dans la future communauté méditerranéenne. Je suis particulièrement touché par le sort de ce peuple que j'aime et que je respecte (...) La relation entre l'Algérie et la France doit être rayonnante dans la coopération en Méditerranée. La France ne pourra sauvegarder sa liberté culturelle et politique dans l'avenir, sans une relation forte avec les peuples du Maghreb et donc avec l'Algérie»*²⁰.

Replacé dans son contexte, ce passage traduit l'évolution du discours politique local et un souci de ne pas offrir une brèche aux partisans d'une reproduction des rapports colonisé-colonisateur. Le ton lénifiant utilisé par le président de la région PACA reflète la crainte de voir le passé réinvestir l'espace public local et son instrumentalisation à des fins électoralistes, mais aussi et surtout de déteindre sur le programme de coopération avec l'Algérie et la ville d'Alger. Au vu du poids du Front national dans la région PACA, l'adoption d'un ton apaisant à l'égard de l'Algérie semble aller de soi. C'est dans cette perspective qu'on peut interpréter le refus de Michel Vauzelle de voir ériger la stèle à Marignane en hommage à l'OAS. Dans un communiqué adressé au préfet de région, Michel Vauzelle, déclarait que *«L'inspiration raciste, xénophobe et anti-républicaine de cette manifestation ne vise à rien d'autre qu'à semer des germes de haine et de division dans une région où le Front national reste une menace»*. De surcroît, le député socialiste s'est démarqué de la politique de l'Etat français concernant la politique des visas et la loi de février 2005 sur les bienfaits de la colonisation.

Face aux péripéties qu'ont connues les relations algéro-françaises, la région PACA entend se distinguer du centre en jouant le rôle d'interface

19 - Expression utilisée par Benjamin Stora lors d'un colloque organisé à Paris sur les relations franco-algériennes, 21 février 2008. Lors de la campagne des régionales de mars dernier, le Front National de Jean-Marie Le Pen a axé sa rhétorique électoraliste sur le danger que peut représenter l'islamisme en affichant une pancarte dans laquelle est le drapeau algérien est représenté à côté de minarets et d'une femme voilée. Cette affiche a suscité l'indignation de la communauté musulmane. Mais cela n'a pas empêché le FN de réaliser le score de 20% de voix dans la région PACA.

20 - *La Pensée du Midi*, op.cit, p.134.

entre les deux pays. Les responsables locaux déploient des efforts pour soustraire la question du passé colonial à toute récupération politicienne en intégrant des franco-algériens et des pieds-noirs dans la conception de la stratégie de coopération avec l'Algérie. Le recours à des personnes issues de ces deux communautés s'explique aussi par le fait que l'une et l'autre ont tendance à jouer cette carte pour souligner l'étroitesse des liens qui devraient exister entre la France et l'Algérie. Il en est ainsi pour les pieds-noirs avec les différentes associations qui les représentent²¹. Le rôle de l'élément migratoire dans l'action publique locale est tout aussi important. Conscients de ce paramètre, et du fait que, statistiquement, les algériens de nationalité ou d'origine représentent la plus grande présence maghrébine dans la région, les élus locaux recourent à cette catégorie sociale pour l'exécution de certains de leurs programmes avec l'Algérie.

B - L'immigration : fardeau ou atout ?

La présence algérienne remonte au début du siècle dernier. Au début des années 50, ils étaient près de 15000 dans le département des Bouches-du-Rhône dont 11000²² ayant une activité professionnelle. Par vagues successives, encouragées notamment par l'ordonnance de 1947, ce nombre a augmenté pour atteindre à l'indépendance le chiffre de 30 000 personnes²³. Leur nombre a continué à croître, notamment de 1970 à 1974, lorsque la demande en main d'œuvre étrangère était très forte. Ce mouvement va connaître une décélération à partir de 1975, suite à une décision du gouvernement algérien²⁴, prolongeant la suspension décidée en 1973 pour les raisons que nous avons évoqués précédemment. Une reprise a eu lieu à partir des années 80 pour s'accélérer au début des années 90 avec l'irruption du terrorisme en Algérie.

Dans toute la région PACA, le nombre d'Algériens atteint, selon les données de 2001, 72 400 personnes, soit 17% de la population immigrée qui compterait 430 500 personnes²⁵. Avec les Italiens, les Algériens représentent la plus grande communauté : un immigré sur trois est né soit algérien ou italien. Sur les 48% de personnes originaires du Maghreb

21- Elles sont une dizaine d'associations activant dans la ville de Marseille. En 2005, le Conseil Municipal de la ville de Marseille avait accordé 17 100 euros à six associations pieds-noirs. Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la ville de Marseille du 09 mai 2005. 05-11225-DASSA.

22 - Sayed, Jordi et Temime, op.cit, p. 51.

23 - Emile Témime, «Kabyle à Marseille : Une migration précoce et durable ». In Confluences Méditerranée, N° 39, Automne 2001, p. 126. <http://www.confluences-mediterranee.com/v2/IMG/pdf/04-0096-0139-011.pdf>. Benjamin Stora parle de cette migration kabyle comme étant l'un des viviers dans lequel la France coloniale allait puiser sa main d'œuvre au début du siècle dernier. Pour plus de détails sur cet aspect de la question, cf. son article, «Algériens, des bras pour la France ». In Le Monde du 23 mars 1997.

24 - Sayed et Temime, op.cit, p.53.

25 - Les Populations Immigrés en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

vivant dans le département des Bouches-du-Rhône, la moitié est d'origine algérienne. On y dénombre 175 800 immigrés dont le quart est algérien²⁶. C'est dans ce département qu'environ 60% des Algériens de la région seraient regroupés²⁷.

Ces chiffres, qui peuvent toujours être discutés, cachent cependant un contraste. D'une part, entre un quart et un tiers des immigrés algériens ont acquis la nationalité française²⁸. D'autre part, le statut des algériens vivant dans cette partie de la France n'a pas évolué de manière linéaire. En effet, même si on reconnaît l'apport de cette communauté à la constitution de la population locale, plus que dans aucune autre région de France²⁹, il reste que le regard «altérisant» porté sur cet algérien est resté pendant longtemps gravé dans l'imaginaire des français. Une sorte d'image discriminante a été accolée aux algériens. Même si les rapports de cette région et la ville de Marseille avec l'Algérie en termes de commerce et de négoce ont toujours été forts et constants. La forte présence de rapatriés a contribué à entretenir cette image négative des algériens, image qui à son tour n'a fait qu'exacerber les antagonismes entre les deux communautés. Pendant longtemps, en effet, le qualificatif d'étranger s'appliquait aux italiens, aux espagnols et aux portugais. Juste après l'indépendance, et alors que l'italien devient français ou européen, c'est l'algérien qui devient étranger. Même en prenant la nationalité française, l'algérien reste toujours cet étranger³⁰. Un statut qui a tendance à perdurer au sein de la société française, sous la forme d'une ethnicité républicaine servant de rempart à la République ethnique³¹.

Pour importants qu'ils soient, les ressorts immatériels du discours des acteurs de la région sur la coopération avec l'Algérie ne peuvent déterminer à eux seuls la place de l'Algérie dans la représentation des acteurs. Il faut tenir compte aussi des ressorts matériels. A cet égard, l'Algérie est perçue comme un marché.

C - L'Algérie, un marché prometteur

Au-delà de la charge humaine et historique, l'Algérie a longtemps été et reste un marché important pour la France. Selon les statistiques de l'année 2008, les échanges commerciaux entre les deux pays ont atteint 10 milliards d'euros, alors qu'en 2005 et 2006 ils étaient de l'ordre de 8

26 - Ibidem, p.12.

27 - Ibid. 13.

28 - Ibid. 16.

29 - Jocelyne Cesari, Alain Moreau et Alexandra Schleyer-Linderman, *Plus marseillais que moi tu meurs ! Identités et territoires à Marseille*. Editions l'Harmattan, Paris, 2000, p.12.

30 - Ibidem, p. 22.

31 - Vincent Gesser, «Ethnicité républicaine versus République ethnique». In *Mouvements*, N° 38, mars 2005, p. 19.

milliards d'euros. En termes de volume, les échanges commerciaux entre ces deux pays sont moins importants pour l'Algérie que ceux avec les Etats-Unis : 19 milliards de dollars. Cependant, la France reste le premier partenaire économique de l'Algérie avec plus de 500 entreprises françaises opérant sur le marché algérien.

L'importance du marché algérien a fait prendre conscience aux collectivités locales françaises de la nécessité d'insister davantage sur la dimension économique dans leur démarche de coopération avec les collectivités locales algériennes. Sur la trentaine d'accords de coopération décentralisée signés entre les collectivités locales des deux pays, l'économique n'est pas fortement présent, alors qu'il l'est amplement dans le cadre de la coopération franco-marocaine³². Mais les acteurs locaux de la région PACA semblent avoir pris la mesure de l'importance du marché algérien. Ainsi, les échanges commerciaux entre la région PACA et l'Algérie ont atteint, en 2005, 2745 millions d'euros avec un solde de 1900 millions d'euros pour l'Algérie qui reste le 6^{ème} client de la région PACA avec 5.1% des exportations régionales durant cette période. En revanche, l'Algérie est le 3^{ème} fournisseur de la région PACA avec 8% des parts de marché³³.

Ces données dénotent l'intérêt que représente l'Algérie pour l'économie de cette région, un intérêt qui tend à croître au fur et à mesure que l'internationalisation du territoire s'accélère. Dans ce domaine, la ville de Marseille a opté depuis le début des années 90 pour une stratégie d'internationalisation tous azimuts, symbolisée par le projet Euroméditerranée initié en 1995. Le caractère stratégique de cette internationalisation induit une offensive économique en direction de l'Algérie, avec comme objectif prioritaire le renforcement de la présence des entreprises locales sur le marché algérien. Cela d'autant que la ville de Marseille représente un client très important en termes d'importation des hydrocarbures. Sur le total des importations de la région PACA, les hydrocarbures représentent les deux tiers. C'est dire la forte dépendance de cette région et de la ville de Marseille en particulier des approvisionnements algériens en hydrocarbures. De surcroît, les activités du port de Marseille se concentrent essentiellement sur l'Algérie à telle enseigne que l'application de la loi de finances complémentaire a été à l'origine d'une baisse de 15% des activités de ce port. L'introduction du crédit documentaire a lourdement pénalisé les fournisseurs marseillais. Par ailleurs, les acteurs économiques régionaux doivent compter avec la présence d'importants rivaux, la Chine tout particulièrement, sur le marché algérien. La forte

32 - 9 actions pour le Maroc, 2 pour l'Algérie et 1 pour la Tunisie. Annie de Calan, «La dimension économique de la coopération décentralisée dans une perspective de développement local du partenaire », Synthèse des réponses apportées au questionnaire adressé aux collectivités locales, Haut Conseil de la Coopération Internationale, Premier Ministère, République Française, le 08 octobre 2007. op.cit, p. 8.

33 - Le Moniteur du Commerce International (MOCI), n° 1755, du 18 mai 2006.

présence chinoise en Algérie est devenue un sujet d'inquiétude pour les acteurs locaux, qui alimente leur crainte de voir les entreprises de la région évincées de ce marché. L'expansion chinoise en Algérie est parfois perçue, par les responsables locaux comme une nouvelle menace pesant sur la Méditerranée³⁴. Même les acteurs de la société civile se sont réappropriés ce discours en pointant un doigt accusateur les effets pernicioeux de l'expansion chinoise au Maghreb et en Algérie³⁵. Si certains n'hésitent pas à placer ces déclarations sur le compte de la surenchère³⁶, il n'en demeure pas moins vrai, que de telles déclarations sont le reflet d'une vision qui prédomine à l'échelle nationale. Se réapproprier le discours national, voir celui de l'Etat, fait partie de la stratégie déployée par les acteurs locaux pour légitimer leur action, face à un Etat très jaloux de ses prérogatives, notamment pour ce qui relève des relations avec l'Algérie.

Cet examen de la place de l'Algérie dans le discours des acteurs défriche le terrain pour les stratégies d'action, objet de la seconde partie de cet article. Un retour, cependant, en arrière pour exhumer les origines de cette coopération n'est pas hors de propos.

2-A l'origine de la coopération décentralisée algéro-française : l'accord Marseille-Alger du 28 juin 1980

Avant même que le dispositif juridique régissant l'action internationale des collectivités locales françaises ne soit promulgué, la ville de Marseille signe, le 28 juin 1980, un accord de coopération avec la Ville d'Alger. Pour beaucoup, cet accord était considéré comme étant hors la loi³⁷, dès lors qu'il contrevenait à l'un des principes fondamentaux de la législation française, en l'occurrence la primauté de l'Etat en matière de relations internationales. De surcroît, dans un Etat très marqué par la tradition centralisatrice et jacobine, il était difficile d'imaginer qu'une collectivité locale puisse nouer des relations de coopération avec une autre collectivité locale étrangère, sans passer par le pouvoir central. En l'occurrence, une brèche venait de s'ouvrir dans l'édifice centralisateur des deux pays.

En dépit de cette entorse à l'ordre juridique en vigueur, l'accord entre Alger et Marseille a néanmoins ouvert la voie à d'autres collectivités pour se lancer dans ce type de coopération. Ainsi, en 1981, les villes de

34 - Déclaration de Jacques Rocca-Serra, adjoint du maire de Marseille pour les relations internationales lors de la réunion du CGLU, le 21 novembre 2007 à Marseille.

35 - Lors d'une journée organisée sur la Chine et la Méditerranée à Marseille, le 24-11-2007 au Palais du Pharo, chefs d'entreprises, universitaires et acteurs associatifs se sont appropriés ce discours «anti-chinois», confortant ainsi les accusations des collectivités locales.

36 - Entretien de l'auteur avec une responsable de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales, Ministère des Affaires étrangères, Marseille, le 21-11-2007.

37 - Entretien avec Bernard Gronlier, ancien directeur des relations internationales au Conseil Général des Bouches-du- Rhône, Marseille, le 30-11-2007.

Saint-Étienne et d'Annaba ont signé un accord de coopération portant sur la santé, la formation et les manifestations culturelles. Les CHU de St Etienne et le CHU d'Annaba ont conclu des partenariats sur trois thèmes : violences sexuelles, violences au travail et prévention du suicide. En 1983, c'est autour de la commune de Rézé de signer un accord avec la commune d'Ain Deffa. Suivent d'autres conventions en 1989 et 1991, prenant le plus souvent la forme de jumelages. Toutefois, cette dynamique s'est ralentie durant les années 90 en raison de la situation sécuritaire en Algérie pour ne reprendre que vers 1998 avec la visite de Jean-Claude Gaudin à Alger.

Pour en revenir à l'accord de 1980, Gaston Defferre a joué un très grand rôle dans la mise en relations de la ville de Marseille avec la ville d'Alger, à l'époque où il était maire de cette ville. Connu pour être l'un des membres influents du parti socialiste, puisqu'il avait été ministre de l'intérieur, Gaston Defferre a usé de tout son poids pour que Marseille ait son premier accord de coopération internationale. Mais en réalité, cet accord n'est que l'aboutissement d'un travail initié au début des années 70 par l'association Echanges Méditerranée. Sous la conduite de Daniel Carrière, cette association a commencé dès 1975, date de sa création, à échafauder des programmes de coopération avec l'Algérie. Le travail mené par Carrière a été décisif. Cet ancien coopérant³⁸ a joué, avec Philippe Saint-Marco, un très grand rôle dans la confection du programme et de l'accord de 1980. En 1979, son association élabore un programme tendant vers la mise en place d'un système de relations entre la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Algérie dans le domaine de l'Habitat et la construction³⁹. D'autres programmes ont suivi, constituant ainsi le socle du programme de coopération de juin 1980. Mais que dit l'accord en question et quelles sont ses prérogatives ?

A- Un accord avec des prérogatives et des compétences limitées

Si l'accord est en soi une révolution dans les relations algéro-françaises, sa portée n'est pas proportionnelle à ce saut qualitatif dans l'axe franco-algérien. En dépit du fait qu'il ait posé les jalons d'un régime de coopération par le bas, il serait naïf et illusoire de croire que l'accord en question allait faire des collectivités locales des acteurs à part entière dans le dispositif de coopération algéro-français, tant il était limité dans ses compétences et ses prérogatives. Ainsi dans son préambule, peut-on lire que *«les deux parties s'engagent à informer leur gouvernement respectif de leur volonté*

38 - Daniel Carrière a travaillé en Algérie de 1963 à 1972 en tant que directeur de chantier à Alger et à Oran au Bureau d'Etudes et de Réalisation Algérien, pour en devenir son directeur par la suite et chargé d'étude dans une société coopérative d'études socio-économiques. M. Carrière a participé à la création de l'association Echanges Méditerranée en 1974, de même que la création de certaines associations de coopération internationale comme Medcoop, Adeci, 3CI (ACIM actuellement), et Ecume.

39 - Supplément de la lettre d'information n°11 d'Echanges Méditerranée. 1979.

de coopérer dans l'intérêt de leur citoyens et dans le respect des relations entre les deux pays»⁴⁰.

Cette restriction est significative de la réticence des gouvernements des deux pays à concéder une parcelle de leur souveraineté sur un domaine qui est leur chasse gardée par excellence. Si la législation française admettait l'idée qu'il puisse y avoir des contacts entre collectivités françaises et étrangères, mais sous forme de jumelage, la législation algérienne quant à elle est plus rigide sur ce chapitre ; aucune collectivité algérienne n'est autorisée à nouer des contacts avec une autre collectivité étrangère, quelque soit la forme que ce contact prendra, à moins d'une autorisation préalable délivrée par l'autorité de tutelle, à savoir le ministère de l'intérieur. Dans le cas d'espèce, l'accord signé entre Alger et Marseille peut être perçu comme une brèche dans le dispositif juridique des deux pays, algérien en premier lieu. Mais a-t-il pour autant remis en cause le dispositif institutionnel et juridique en vigueur ?

La lecture du contenu de l'accord laisse clairement apparaître que les objectifs ne sont nullement destinés à contribuer à la création d'un nouvel ordre dans lequel le local aura son mot à dire. Il s'agissait plus d'actions dans les domaines administratif, économique et technique. Les deux villes ont convenu de *«se transmettre régulièrement leurs expériences administratives et techniques relatives à l'organisation et à la gestion municipales»⁴¹*, mais aussi de *«faciliter un échange d'enseignants et de fonctionnaires communaux par des interventions temporaires ou la participation à des stages ou colloques organisés par l'une des villes»*. Il est question aussi *«d'œuvrer par une véritable formation professionnelle des jeunes immigrés, conforme aux besoins de la ville d'Alger par une mobilisation des moyens de la formation et par des stages d'application en entreprises ou dans les services communaux de la ville de Marseille et les services compétents de la région»⁴²*.

Ces restrictions mises à part, le choix d'Alger comme première ouverture maghrébine de la ville de Marseille n'est pas fortuit. Il répondait à un double souci. Le premier est d'ordre endogène et se limite à deux objectifs : s'adapter à l'accélération du processus de décentralisation en France ; contribuer au maintien de la paix sociale en rapport avec la très forte présence d'algériens et de pieds-noirs à Marseille. Le second souci est d'ordre exogène : il répond au désir de Marseille de renforcer son ancrage méditerranéen.

40 - Convention de coopération entre la ville d'Alger et la Ville de Marseille, du 28 juin 1980.

41- Ibidem.

42 - Ibid.

a- Les ressorts endogènes de l'accord de 1980 : décentralisation et paix sociale

1- La décentralisation comme enjeu

Gaston Defferre, qui a géré Marseille pendant 36 ans, voyait cet accord comme un moyen pour forcer la porte de la décentralisation. Sans surestimer le poids de cet accord, force est de reconnaître que face à un pouvoir centralisateur incarné par l'establishment parisien réfractaire à toute idée de voir le local s'autonomiser, le maire de Marseille se positionnait plus comme le représentant d'un pouvoir notabiliaire⁴³. Ce coup de force que l'ancien maire de Marseille voulait opérer doit être inscrit dans une récurrente rivalité entre un pouvoir jacobin, incarné par Paris, et une périphérie, plus encline à se montrer insoumise, représentée par Marseille. En fait, l'attitude de Defferre était considérée quelque peu comme une provocation à l'adresse de l'establishment parisien. *«Il faut savoir que cet accord, qui est audacieux, était perçu comme une provocation dans la mesure où dans un Etat centralisateur à l'époque, une telle ouverture n'était pas bien perçue. Sans doute que cet accord s'inscrivait dans une stratégie qui visait une plus grande décentralisation de l'Etat français. Gaston Defferre qui était un fervent partisan de la décentralisation, voulait faire de cet accord avec Alger, l'une des premières pierres dans cet édifice. En fait, Defferre voulait affirmer le rôle de Marseille par rapport à l'Etat, en d'autres termes, Paris»*⁴⁴. Devenu ministre de l'Intérieur en 1983, Defferre s'est consacré à la réalisation de son projet de décentralisation. La tâche était loin d'être facile. Les résistances au sein des cercles politiques parisiens se faisaient vives, notamment de la part d'une droite attachée à une certaine vision napoléonienne de l'Etat. En instrumentalisant l'accord avec Alger, Gaston Defferre était conscient que la démarche qu'il avait initiée allait soulever une levée de boucliers dans un pays où les actions internationales des collectivités locales étaient tolérées, mais sans reposer sur une assise légale très claire. Gaston Defferre avait profité de cette brèche pour signer l'accord avec Alger. C'était une manière de forcer la main à l'Etat français pour qu'il accède aux revendications des régions pour une plus grande autonomie. Même s'il est exagéré, comme nous l'avons souligné, de prêter à l'accord de 1980 un rôle aussi déterminant dans l'évolution de l'Etat français vers plus de décentralisation, il n'empêche qu'il y a contribué. L'arrivée du socialiste François Mitterrand au pouvoir en 1981 va conforter Defferre et la ville de Marseille dans leur démarche. Le 6 mars 1982, une nouvelle loi sur la décentralisation est adoptée. Au-delà de l'aspect juridico-institutionnel, cette loi permet de renforcer le pouvoir des grands notables régionaux et départementaux ainsi que celui des partis, alors que les petits notables sauvegardent l'essentiel

43 - Jean-Claude Theonig, «L'innovation Institutionnelle ». In François Lacasse et Jean-Claude Thoenig (Eds), *L'action Publique*, Les Editions L'Harmattan, Paris, 1996, pp. 221.

44 - Bernard Gronlier, entretien, le 30-11-2007.

de leur assise, et que la population continue à vivre en relation avec la municipalité et le département à travers un mode traditionnel, mélange de suffrage universel et de dépendance individuelle⁴⁵. Par ailleurs, cette loi sur la décentralisation qui porte le nom de loi Defferre est perçue par les observateurs comme émanant d'un décideur socialiste, autoritaire, proche du centre-gauche et, par ailleurs, grand notable de Marseille et de sa région. Ainsi, la France serait vue gouvernée depuis Marseille à travers le prisme du pouvoir notabiliaire⁴⁶. Plus de trente ans après, le coup de force opéré par la ville de Marseille dans l'ordre institutionnel français se fait encore sentir. Les collectivités locales françaises qui prennent des initiatives internationales sont le plus souvent en état de défiance vis-à-vis de l'Etat français, même si le cadre juridique leur assure plus de sécurité⁴⁷. Les velléités du gouvernement français de mieux encadrer cette pratique sont l'expression de ce conflit qui oppose des pouvoirs locaux, symbolisés par des présidents de régions et des maires au poids politique dépassant le strict cadre local, au pouvoir central. Le plus souvent, l'on soupçonne dans les actions internationales prises par certains présidents de régions ou maires de ville des velléités de renforcer l'ordre local cela d'autant plus que certains programmes de coopération arrêtés calent sur les orientations de l'Union européenne. Soucieux de recadrer les actions des régions et des villes, l'Etat centralisateur éprouve néanmoins des difficultés à le faire, notamment lorsque la collectivité locale est dirigée par un élu dont le poids politique dépasse le strict cadre local comme c'est le cas de Michel Vauzelle, de Jean-Claude Gaudin ou encore le très controversé George Fresche, décédé cette année.

Pour importante qu'elle soit, cette quête d'autonomie vis-à-vis du centre n'explique pas à elle seule le désir de Gaston Defferre de nouer des liens avec la ville d'Alger. L'accord était aussi dicté par une arrière-pensée locale qui concerne la paix sociale dans la ville de Marseille.

45 - Jean-Claude Thoenig, *op.cit*, p. 222.

46 - Ibidem, pp. 222-223.

47 - La loi Théolière de février 2007 offre une certaine sécurité juridique à l'action extérieure des collectivités locales françaises.

2 - Gaston Defferre et les pieds-noirs : entre quête de rapports apaisés avec l'Algérie et obsession d'une paix sociale

Présents en force dans la ville de Marseille⁴⁸, les pieds-noirs n'ont pas voulu demeurer en reste de la dynamique de coopération décentralisée initiée en 1980 par l'accord signé entre les villes de Marseille et d'Alger. Le poids de la communauté pieds-noirs au sein de la société marseillaise était tel que Gaston Defferre, alors maire de Marseille, avait jugé utile d'inclure le paramètre pieds-noirs dans sa vision des rapports qui devraient exister avec Alger. Ainsi, après son retour d'un séjour à Alger, Gaston Defferre rédigeait-il une note dans laquelle il déclarait : « *Les Français d'Algérie ont le sentiment d'être trahis. Ils ont perdu et n'ont pas obtenu la juste réparation à laquelle ils avaient droit malgré les promesses gouvernementales, répétées à l'occasion de chaque consultation électorale. Les pieds-noirs ont eu, à juste titre, l'impression d'avoir été trompés, d'avoir été sacrifiés*⁴⁹ ».

Cet aveu sonnait, en fait, comme un appel du pied à une communauté dont le poids électoral n'était pas négligeable. Gaston Defferre et les dirigeants socialistes de l'époque avaient conscience que cette communauté pouvait constituer un obstacle devant tout projet de jeter un nouveau pont avec l'Algérie. Leur influence était telle que le maire de Marseille ne pouvait pas ne pas insister sur la nécessité pour les pieds-noirs de pouvoir retourner en Algérie, ne serait-ce qu'en touristes⁵⁰. Plus loin encore, Defferre estimait qu'« une nouvelle relation avec Alger passait par une relation apaisée avec les pieds-noirs »⁵¹.

Au-delà des considérations électoralistes, l'insistance mise par Defferre sur des relations apaisées entre Alger et la communauté pieds-noirs trouve son explication aussi dans le contexte politique de l'époque, avec la montée du chômage, terreau propice pour un sentiment xénophobe qui a commencé

48 - Il est difficile d'établir avec exactitude le nombre des rapatriés dans cette ville. En 1964, les départements du Midi méditerranéen compteraient 404 000 rapatriés et le seul département des Bouches-du-Rhône en abriterait 155 000, soit près de 12 % du total national, selon les estimations d'Abdelmalek Sayed, Jean-Jacques Jordi et Emile Temime. Op.cit p. 91. Au niveau national, la population formée par les rapatriés d'Algérie et leurs enfants représente 1,37 millions de personnes. De manière globale, environ la moitié des enfants nés en France de parents nés en Algérie descendent des rapatriés. Ces données sont extraites de l'article de Michèle Tribalat, « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999 », *Populations*, 1, 2004, p. 72. À Marseille, le pourcentage d'enfants susceptibles d'être issus de parents pieds-noirs est de l'ordre de 12 %. Françoise Lorcerie, « Cités cosmopolites : sur les identités sociales des lycéens marseillais », rapport pour le FASILD, Janvier 2005.

49 - Note rédigée pour le bureau de l'Assemblée nationale française, Paris, novembre, 1980.

50 - Bernard Morel, entretien, février 2008.

51 - Ibid.

à gagner la ville de Marseille⁵² et notamment la partie des rapatriés séduits par le Front National. Les dirigeants marseillais devaient trouver une solution à la question pieds-noirs. Craignant une déstabilisation politique, Gaston Defferre s'est appliqué à créer un climat d'apaisement entre les rapatriés et les immigrés algériens en impliquant ces derniers dans la vie citoyenne⁵³. De ce point de vue, l'accord avec Alger avait une dimension politique locale. Le maire de Marseille à l'époque était soucieux d'apaiser la tension latente qui couvait entre pieds-noirs et immigrés. D'où ces visites qu'il avait rendues aux sépultures européennes en Algérie comme gage de bonne foi et de sincérité d'un responsable local, soucieux d'améliorer les relations entre les deux pays. La tension entre ces deux communautés s'est certes apaisée depuis, mais le poids de la communauté pieds-noirs n'a pas pour autant faibli. La question du retour périodique reste un thème qui tient le plus à cœur ces rapatriés.

L'accord avec Alger revêtait aussi une dimension stratégique. En le signant Gaston Defferre voulait renforcer l'ancrage méditerranéen de Marseille.

3 - Renforcer l'ancrage méditerranéen de Marseille

A une époque où l'élite politique française voyait plus l'avenir de la France en Europe, l'élite locale marseillaise militait pour réintroduire la dimension méditerranéenne dans le débat politique local⁵⁴. La tâche n'était pas des plus aisées. Les résistances étaient grandes chez ceux qui soupçonnaient une velléité chez la ville de Marseille de renforcer son autonomie vis-à-vis de la capitale.

Or cette quête n'était pas sans fondement. La ville de Marseille a été touchée de plein fouet par la crise économique qui a secoué la France et l'Europe au début des années 70. La crise énergétique, conséquence de l'embargo imposé par les pays arabes sur les pays qui ont soutenu Israël lors de la guerre d'octobre 1973⁵⁵, a érodé la capacité économique de cette ville dont l'activité maritime, par le biais de son port, constitue le pilier. Les entreprises marseillaises avaient vu leur capacité à acquérir de nouveaux marchés se rétrécir, contribuant ainsi à accentuer le chômage dans cette ville. Les conséquences économiques de cette crise allaient, cependant, donner l'occasion à Marseille de s'orienter davantage vers la Méditerranée. Ce recentrage s'est imposé en réponse à la faiblesse relative des économies

52 - Daniel Carrière, entretien, Marseille, mai 2008. Cette personnalité est considérée comme l'un des architectes de l'accord de 1980.

53 - Ibid.

54 - Michelle Vauzelle, *La Pensée de Midi*, op.cit, p. 130.

55 - Même si elle avait pris ses distances vis-à-vis de l'Etat hébreux dans la lignée de la politique initiée par Charles De Gaulle, la France n'en était pas moins visée par cet embargo.

industrielles des zones sud, alors que la Méditerranée devenait la plus forte concentration mondiale des flux de matières premières et de produits énergétiques ce qui expliquait aussi la forte militarisation de cette région⁵⁶. A cette époque, la ville de Marseille souffrait également d'une compétition économique avec les autres villes d'Europe du sud. La crainte de perdre un statut de pôle économique majeur dans le sud de l'Europe grâce à l'activité de son port, a ravivé cette conscience méditerranéenne. Présents dans les représentations des élus de cette ville, cet ancrage avait besoin d'être confirmé, d'autant que le centre de gravité de la politique étrangère française s'était déplacé vers le monde arabe, avec le dialogue euro-arabe initié par Valérie Giscard d'Estaing. En fait, il n'est pas exagéré de soutenir que la ville de Marseille s'est inscrite dans une entreprise de réhabilitation de la Méditerranée face à un centre plus sceptique. C'est dans cette perspective que l'accord de 1980 avec Alger devait s'inscrire. Première ville française à avoir conclu un accord avec une ville du Maghreb, Marseille se positionne ainsi dans le débat politique national sur l'orientation que la politique étrangère française devrait prendre, à la lumière des changements géostratégiques que la Méditerranée connaissait dans les années 70. La décennie 80 va confirmer cet ancrage avec de nouveaux accords, conclus par d'autres villes françaises avec des villes algériennes, tunisiennes et marocaines. En somme, si l'accord de 1980 constituait un enjeu, c'était bien de réaffirmer l'ancrage méditerranéen de cette ville et aussi de toute la région PACA, mais aussi d'inaugurer un nouveau chapitre qui se prolongera par la suite à travers la stratégie méditerranéenne de coopération de la ville de Marseille et de la région PACA. En toute logique, ce recentrage méditerranéen devrait trouver son expression dans la dynamique de coopération entre les collectivités de la région PACA et Alger. Est-ce réellement le cas ?

3- Une coopération au prise de l'urgence et de l'humanitaire

Le secteur qui domine cette coopération est de loin l'urbanisme. La ville de Marseille et le Conseil Général 13 sont tous deux engagés dans des programmes de gestion des eaux, de traitement des déchets ménagers, de construction de logements et de restauration du bâti ancien. A ces secteurs, s'ajoute la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire à travers le travail d'expertise effectué par des bureaux d'études, pour le compte de la ville de Marseille et du Conseil Régional, dans le cadre du projet de la nouvelle ville de Sidi Abdellah. Le patrimoine culturel est un autre secteur dans lequel les trois collectivités sont engagées. Elles ont travaillé conjointement sur le projet de réhabilitation de l'église notre Dame d'Afrique. C'est d'ailleurs le seul projet qui a réuni les trois collectivités

56 - Daniel Brun, «La vocation Nord-Sud de la région provençale ». In Echanges Méditerranée, La Lettre n° 96. Octobre-Novembre 1986. p. 03.

de région PACA, alors que d'habitude ces dernières ne travaillent pas de manière concertée et ne mutualisent pas leurs actions⁵⁷.

L'autre secteur de coopération concerne la formation notamment des cadres territoriaux et des élus de communes algériennes. Ces cycles de formation sont sous-traités avec des associations comme Touiza Solidarité, qui active dans ce créneau depuis le milieu des années 90.

Mais ce qui caractérise cette coopération est le peu d'importance accordée à l'aspect économique, bien que le discours des acteurs regorge de références à l'importance du marché algérien et à la concurrence asiatique. Il est vrai que les accords signés englobent des axes de coopération dans le domaine économique et que certains projets de coopération urbaine sont en eux-mêmes des opportunités pour les entreprises de la région. Force, toutefois, est d'admettre que l'aspect économique n'est guère dominant dans cette coopération. Certains acteurs associatifs reprochent à cette coopération de ne pas se focaliser sur des domaines comme la création d'entreprises et l'innovation technologique⁵⁸. Pourtant, les actions menées avec d'autres pays du Maghreb mettent beaucoup l'accent sur l'aspect économique. Avec le gouvernorat de Tunis, les collectivités de la région PACA ont mis en place, sous la houlette de Marseille Innovation, un programme d'aide à l'accompagnement de création de petites entreprises en Tunisie. Le même programme a été appliqué avec la ville de Tanger au Maroc. Ces deux pays ont donc une certaine longueur d'avance par rapport à l'Algérie en matière de coopération économique décentralisée, aussi bien dans le domaine de la création de micro-entreprises que du compagnonnage industriel. Avec l'Algérie, la coopération économique se limite à la participation aux foires internationales et à l'organisation de colloques sur des thèmes de la création d'entreprises, à la participation des entreprises algériennes aux « Rencontres Méditerranéennes de l'Industrie », organisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et ANIMA, ou encore au soutien à certains organismes comme 3CI pour son projet de formation d'accompagnateurs à la création d'entreprises⁵⁹.

Afin de donner un meilleur aperçu de cette coopération, intéressons-nous à son volume, en la plaçant dans une perspective comparative, avec notamment la coopération menée avec les autres collectivités locales de la rive sud.

57 - Ibidem, p. 5.

58 - Ce point de vue a été exprimé par quelques responsables d'associations et d'experts rencontrés à Marseille.

59 - Conseil Régional de la région PACA, bilan des actions de coopération décentralisée avec la wilaya d'Alger.

a- La coopération en volume

Bien que l'Algérie soit un pays important aux yeux des collectivités locales de Provence Alpes Côte d'Azur, le volume de la coopération décentralisée reste de loin des plus modeste. En effet, de toutes les collectivités locales de la région PACA, seuls le Conseil Régional, le Conseil Général 13 et la ville de Marseille disposent d'un réseau d'échange avec la ville d'Alger.

Après une période d'hibernation, la coopération entre Marseille et Alger a repris en 1998 à la faveur de la visite effectuée par Jean-Claude Gaudin, ponctuée par la signature en 2006 d'un accord d'amitié et de coopération. Quant au Conseil Général 13, ce n'est qu'en février 2005 qu'il a décidé de nouer des rapports avec la wilaya d'Alger. Enfin, le Conseil Régional PACA n'a entamé sa coopération avec la wilaya d'Alger qu'à partir de 2006, même si les premiers contacts ont été initiés en 2000 avec la visite de Michel Vauzelle à Alger.

Les trois accords de coopération nous permettent de prendre la mesure du poids de l'Algérie dans l'action internationale des trois collectivités locales de la région PACA. Pour s'en convaincre il suffit de comparer ce volume à celui des autres villes méditerranéennes avec lesquelles ces collectivités sont en relation. Le tableau ci-après donne un aperçu de ce volume et de l'importance accordée à chaque ville partenaire.

Tableau 1

Quelques accords de coopération entre la région PACA et quelques villes de la rive sud de la Méditerranée

Partenaire	Pays	Date	Collectivité
Tyr	Liban	2002	C.R PACA
Jezzine	Liban	2002	C.R PACA Ville de Marseille
Beyrouth	Liban	1994	V. de Marseille
Tripoli	Liban	1991	Aix-en-Provence
Baalabeck	Liban	2003	C.R PACA
Tanger-Titouan	Maroc	2000	V. de Marseille
Agadir	Maroc	2003	V. de Marseille
Casablanca	Maroc	1998	V. de Marseille
Meknes	Maroc	1998	V. de Marseille
Rabat	Maroc	2003	C.G 13
Tunis	Tunisie	1989	C.R PACA
Tunis	Tunisie	1996	V. de Marseille
Sousse	Tunisie	1998	C.G13
Haïfa	Israël	1995	C.R PACA
Haïfa	Israël	2000	V. de Marseille
Jérusalem	Israël	2006	

Source : Medcoop, février 2009.

Comme le montre ce tableau, le volume de la coopération est conséquent avec le Maroc et le Liban. Par rapport à la Tunisie et Israël, l'Algérie est mise sur le même pied d'égalité. L'importance de la coopération avec le Maroc et le Liban s'explique par une multitude de raisons. Les plus importantes restent la francophonie et les liens politiques et économiques que la France a tissé avec ces deux pays. Les actions en direction du Liban prolongent une certaine vision faisant de la francophonie l'un des axes directeurs de la stratégie de coopération de la région PACA, conformément aux orientations générales prescrites par l'État français aux actions internationales des collectivités locales.

Le tableau 1 traduit, en fait, la nature réelle des rapports liant la France au Maroc. Ce pays vient en première position des pays du Maghreb avec lesquels les collectivités locales françaises entretiennent des relations. Tout comme le Liban, le Maroc demeure un terrain de prédilection de l'action culturelle française au Maghreb. Mais c'est sur le terrain économique que cette coopération s'affiche le plus. Destination économique par excellence pour les entreprises françaises, le Maroc est aussi une destination touristique. Des villes comme Tanger, Meknès et Agadir sont des destinations très fréquentées par les touristes français à telle enseigne que certains accords de coopération signés par les collectivités locales de la région PACA avec les villes marocaines vont dans le sens de la promotion de l'activité touristique dans ce pays en développant des activités dans la protection du patrimoine et l'urbanisme.

A ces facteurs, s'ajoute le facteur migratoire. Les organisations internationales des migrants marocains ont joué un rôle déterminant dans l'engagement des collectivités de la région PACA en faveur d'une coopération intense avec le Maroc. Une organisation comme Migrations et Développement mène depuis sa création des actions répétées en faveur de la promotion de la coopération décentralisée avec le Maroc en encourageant les immigrés marocains résidants dans cette région à développer des activités avec leur pays d'origine. Par ailleurs, il est important de souligner le degré d'autonomie dont jouissent les collectivités locales marocaines par rapport à leurs homologues algériennes. Cette relative autonomie explique à son tour le dynamisme dont font preuve ces collectivités marocaines au niveau international et méditerranéen. Toutefois, si le nombre des accords reste un critère à l'aune duquel la consistance d'une action de coopération peut être évaluée, le contenu est encore plus important. En la matière, le tableau 2, relatif au contenu de ces accords, parle de lui-même.

Tableau 2

Le contenu des accords de coopération décentralisée

Partenaire	Collectivité	Contenu
Alger	C.G13	Santé publique
Alger	Marseille	Patrimoine et urbanisme
Alger	C.R PACA	Mémoire
Tyr	C.R PACA	Environnement
Jezzine	C.R PACA	Environnement
Beyrouth	Marseille	Sécurité civile
Tripoli	Marseille	Urbanisme et patrimoine
Baalabeck	Aix-en-Provence	Tourisme et patrimoine
Tanger-Titouan	C.R PACA	Développement durable
Agadir	V. de Marseille	Gestion des risques urbains
Casablanca	V. de Marseille	Eau, gestion des risques
Meknes	V. de Marseille	Gouvernance
Rabat	V. de Marseille	Réhabilitation urbaine
Tunis	C.G 13	Sanitaire et social
Tunis	C.R PACA	Economie
Sousse	V. de Marseille	Eau, santé et risque
Haifa	C.G13	Culture
Haifa	C.R PACA	Culture
Jerusalem	V. de Marseille	Echanges culturels

Source : Medcoop, février 2009.

La première remarque qui se dégage de ce tableau est cette diversité des thématiques dans les coopérations avec le Maroc et le Liban. Avec l'Algérie cette diversité reste très limitée. La nouveauté des accords peut constituer un élément explicatif, mais il n'est pas le seul. Si le Maroc et le Liban représentent des bastions traditionnels dans le système français de coopération, avec l'Algérie, cette coopération souffre des contingences politiques qui déteignent sur les relations bilatérales. Mais cet élément n'explique pas à lui seul l'absence de diversité. Les trois collectivités

locales semblent développer une conception de la coopération décentralisée avec l'Algérie happée par l'urgence et l'humanitaire et souffrant d'un manque de constance. Aussi somme-nous enclin à la qualifier de politique de palliatifs.

b- Une politique de palliatifs

Telle qu'elle se présente, cette coopération n'a pas encore atteint le stade de la concrétisation. Certains acteurs n'hésitent pas à la qualifier de politique de palliatifs⁶⁰. L'urgence et l'humanitaire y dominent fortement. Elle se fait très visible lorsque des catastrophes naturelles frappent l'Algérie, comme cela a été le cas avec les inondations de Bab el Oued en 2001 et le séisme de mai 2003 qui a touché les wilayas d'Alger et de Boumerdes. Lors de cette catastrophe, la ville de Marseille, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional se sont mobilisés pour lancer une campagne de solidarité pour la collecte des aides au profit des sinistrés. Le Conseil Régional a même débloqué une aide de 152 000 euros en 2001 et 300 000 euros en 2003⁶¹.

Ce schéma de coopération reste prédominant et les trois collectivités n'arrivent pas à se départir d'une vision de la coopération qui agit plus dans l'urgence que dans la durée. Maintes fois soulevée, cette question reste toutefois sans solutions. Le décalage entre les souhaits et la réalité reste grand. Plus inquiétant encore, les actions menées par les collectivités locales de la région donnent l'impression qu'elles sont surtout destinées à valoriser les institutions donatrices et ceux qui les dirigent⁶². L'action de coopération en elle-même n'est pas mise en valeur. Sans doute faudrait-il analyser les stratégies des acteurs et les modes d'articulation qui existent entre eux pour comprendre ce décalage par rapport aux ambitions, le manque de lisibilité et la relative inconsistance de la coopération avec Alger. Des lors que les acteurs concernés agissent plus dans le but de mettre en valeur les institutions qu'ils représentent que les actions qu'ils mènent, il en résulte une fragmentation et une gestion par à coup des programmes engagés avec la wilaya d'Alger, sans vision d'ensemble des objectifs de la coopération décentralisée et de la méthodologie à mettre en œuvre.

On peut arguer que les actions menées renvoient à des stratégies dictées par les prérogatives et les compétences de chaque collectivité. Toutefois, il est difficile d'occulter le fait que chaque collectivité perçoit ses rapports avec les autres sous une optique concurrentielle. Le manque de lisibilité, maintes fois souligné par les acteurs associatifs et experts, en est le corollaire. Le même constat a été élaboré par les représentants de l'Etat

60 - Philippe Langevin, président de Medcoop, entretien, Marseille le 20-05-2008, Marseille.

61 - Conseil Régional PACA, bilan de la coopération avec la Wilaya d'Alger. 2006.

62 - Un dirigeant d'une association Marseillaise, entretien, le 15-05-2008, Marseille.

au niveau de la préfecture de région. La fragmentation des initiatives et le manque de coordination entre les trois types de collectivités territoriales⁶³ constituent des sujets d'« agacement ».

Expliquer la relative inconsistance de cette action de coopération et le manque de lisibilité qui caractérise la démarche des collectivités provençales n'est pas une tâche aisée. Pourtant, certains indices confortent la réalité du phénomène. Citons par exemple la succession des visites rapprochées effectuées à Alger par les trois responsables des collectivités.⁶⁴ A moins d'y voir une coïncidence de calendrier, il est difficile de l'expliquer autrement que par une rivalité opposant les trois acteurs institutionnels. Il est vrai que les trois collectivités sont autonomes les unes par rapport aux autres, et que le principe de tutelle d'une collectivité sur une autre n'existe plus⁶⁵. Cependant, force est d'admettre que pour le cas des collectivités provençales, cette rivalité s'exprime de manière très prononcée. La coopération décentralisée, bien qu'elle soit une action volontariste, n'échappe pas à cet effet, surtout si le territoire de coopération s'appelle Alger. C'est pourquoi il est utile d'approfondir ce point.

4- Des postures concurrentielles

Une telle rivalité n'est pas une fin en soi. Les contextes national, européen et international ne laissent à ces trois collectivités d'autre choix que de se livrer à une compétition pour asseoir leur position. La coopération avec Alger est l'un des terrains sur lequel cette rivalité se place. Chaque collectivité locale s'efforce de se valoriser par rapport à l'autre en développant des actions reflétant son envergure internationale. Quand la couleur politique de la collectivité locale entre en ligne de compte, cette concurrence prend un autre relief. C'est pourquoi, il faut examiner les différents facteurs expliquant ces postures concurrentielles.

a- Le facteur de l'étiquette politique et son emprise sur la coopération

L'appartenance politique des dirigeants des collectivités locales est un facteur qui influence la coopération avec l'Algérie de manière générale et Alger en particulier. Selon que les élus soient socialistes, centristes ou de droite, la coopération avec l'Algérie ne peut que refléter les représentations idéologiques qui guident l'action internationale de ces élus. Pour mieux

63 - Un fonctionnaire du Secrétariat Général à l'Action Régionale (SGAR) au niveau de la région PACA, entretien, Marseille le 18-04-2008.

64 - Jean Noël Guerrini, pour le CG13, le 20-02-2005, Jean-Claude Gaudin, le 04-12-2006 pour la ville de Marseille, Michel Vauzelle pour le Conseil Régional PACA, la même année.

65 - Jacques Blanc et Bruno Rémond, Les collectivités locales. Presses de Sciences Politiques et Dalloz, 3ème édition, Paris, 1993.

mesurer le poids qu'exerce la couleur politique des dirigeants locaux, attardons-nous sur les aspects suivants :

1 - La coopération avec Alger comme enjeu politique

Il n'est pas inutile de rappeler que la coopération décentralisée est une action volontariste. Néanmoins, lorsque le territoire de cette coopération s'appelle l'Algérie, son intrusion dans le champ politique local s'impose par la force des choses. L'enjeu politique d'une telle coopération est d'autant plus important que jeter une passerelle avec Alger est devenu un moyen - pour certains élus locaux provençaux - d'attirer le «maximum» de voix lors des élections locales et régionales. La présence d'une forte communauté d'immigrés et de pieds-noirs n'est pas indifférente. Rappelons que lorsqu'il était maire de Marseille, le socialiste Gaston Defferre avait tenté de faire jouer la carte franco-algérienne et pieds-noirs dans sa stratégie de positionnement politique local.

Toutefois, l'enjeu politique et électoral de cette coopération s'observe surtout sous l'angle de la recherche de la paix sociale. C'est un objectif que tous les élus locaux, qu'ils soient de droite ou de gauche, tentent d'atteindre. Certains tendent à minimiser la portée de cet objectif de paix sociale⁶⁶. Néanmoins, et dans la mesure où les rapports avec l'Algérie déteignent sur la vie politique dans la région avec la présence d'une forte communauté d'immigrés et de franco-algériens qui pèse sur les relations entre les deux pays, considérer les actions avec Alger comme le prolongement d'une politique locale n'est pas une démarche dépourvue de sens. Les programmes d'actions arrêtés par la ville de Marseille ou le Conseil Régional de PACA dénotent cette obsession à vouloir donner une image valorisante d'une communauté sujette à la stigmatisation et à la marginalisation. C'est un objectif de paix sociale et les élus locaux actuels semblent reproduire la logique d'action suivie par Gaston Defferre en impliquant davantage les immigrés algériens et les pieds-noirs dans les actions qu'ils mènent avec l'Algérie. Ce faisant, ils espèrent aussi renforcer leur assise électorale en entretenant l'image d'élus soucieux de rapprocher ces populations de leur pays d'origine. Et enfin, compenser un certain déficit en matière de représentation politique de cette communauté.

2- Des financements clientélistes

Dés lors qu'on considère cette coopération sous l'angle d'un territoire que chaque acteur s'efforce de garder jalousement, le financement devient un enjeu politique. Les relais associatifs auxquels on fait appel pour l'exécution de cette coopération n'y échappent pas.

66 - Bernard Gronlier, entretien.

Les travaux sur les pratiques clientélistes au sein de la ville de Marseille ou dans la région PACA mettent en évidence la prégnance d'une telle pratique et le rôle structurel qu'elle peut jouer au niveau de la pratique politique locale. Dans son travail sur le clientélisme à Marseille et à Naples, Cesare Matina avait bien étudié ce phénomène en expliquant la manière dont des relations clientélistes se transforment en politiques publiques⁶⁷. Ce passage du niveau micro au niveau méso (intermédiaire) se décline à Marseille à travers les dotations budgétaires que les élus locaux votent, une manière de récompenser des clients fidèles mais aussi de tisser de nouveaux réseaux de clientèles. Le même constat a été établi par Michel Peraldi et Michel Samson lorsqu'ils avaient étudiés le milieu politique marseillais⁶⁸. Le financement sous l'angle de la couleur politique de la majorité qui dirige la collectivité est une pratique courante dans cette ville, mais aussi dans toute la région PACA. Les financements accordés à certaines associations le sont parfois pour des raisons politiques. Plus on est proche idéologiquement de la majorité qui dirige la collectivité locale, plus les chances d'obtenir des subventions sont grandes. Même si ce n'est pas une règle qui s'applique automatiquement à toutes les situations, elle est devenue une pratique très courante. La coopération décentralisée, qui n'est pourtant pas une activité obligatoire et dont les budgets ne sont pas aussi importants que ceux accordés aux autres secteurs, peut-elle échapper à cette pratique ?

La coopération décentralisée n'est certes pas un créneau aussi porteur que celui du logement, de la construction ou du foncier, elle n'en échappe pas néanmoins à la logique clientéliste. Elle aussi, devient un marché au sein duquel tout se vend et tout s'achète. *« Les collectivités ne se parlent pas. Chacun à ses partenaires, ses réseaux et ses clans. En fait, on est dans un territoire de clans. Le clientélisme règne en maître »*⁶⁹, nous disait l'un des responsables d'une association travaillant dans ce secteur. Le même constat nous a été fait par le responsable d'une autre association travaillant avec l'Algérie. *« Ici il est indispensable de connaître un élu ou parfois même plusieurs pour espérer avoir une part des financements. Ça marche selon les clientèles. Si tu n'es pas branché avec quelqu'un à la ville de Marseille tu risques de ne rien obtenir »*⁷⁰. Quand ce clientélisme s'aggrave à l'appartenance idéologique du demandeur, les frontières entre les deux mondes deviennent tenues. *« Moi j'ai été financé par le Conseil Régional parce que je suis de gauche »*⁷¹, cette déclaration d'une responsable d'une association marseillaise travaillant sur l'Algérie est révélatrice de cette

67 - Cesare Matina, « La transformation des politiques clientélistes de redistribution. Nouvelle gestion urbaine et pratiques politiques à Marseille et à Naples », *Politique et management public*, vol. 25, n° 1, mars 2007, p. 2.

68 - Michel Peraldi et William Samson, op.cit, notamment de la page 81 à la page 97.

69 - Entretien, le 20-05-2008, Marseille.

70 - Entretien, le 04-04-2008.

71 - Entretien, Marseille, le 08-02-2009.

confusion entre le niveau relationnel et la politique publique. Les élus locaux développent un certain penchant à vouloir fidéliser une clientèle à travers ces financements, mais aussi à travers leur implication dans des projets ou des voyages qu'ils effectuent en Algérie. Ainsi, lors de son déplacement en Algérie, le 04 décembre 2006, Jean-Claude Gaudin, le maire de Marseille, s'est fait accompagné par certaines associations, dont les responsables, se montrent plus enclins à voter à droite lors des élections municipales et cantonales⁷².

b- Des stratégies de positionnement international disparates

L'autre facteur expliquant cette rivalité vient de la divergence entre les collectivités locales provençales dans leur positionnement spatial. Ici, l'internationalisation est un atout maître. Ainsi, pour le Conseil Régional, la coopération décentralisée s'inscrit dans le prolongement de cette démarche d'internationalisation qui doit servir de moyen pour conforter la position de la région PACA⁷³, notamment dans le bassin méditerranéen face à ses concurrentes de l'arc latin. Le Conseil Régional PACA s'est montré ces dernières années, très actif en s'investissant dans des coopérations verticales et horizontales, notamment. La coopération interrégionale avec des régions voisines, ou des régions qui, comme l'Andalousie, présentent de nombreux points communs, parmi lesquels l'appartenance au bassin méditerranéen, permet au Conseil Régional de se positionner en tant que leader dans la construction méditerranéenne. Ces coopérations se sont consolidées grâce notamment à INTERREG et la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM). Dans cette optique, la coopération interrégionale constitue pour PACA un enjeu important depuis des années et notamment en Méditerranée où elle souhaite imposer un certain rayonnement⁷⁴.

Paradoxalement, le Maghreb qui représente un partenaire commercial majeur pour cette région, et notamment l'Algérie qui occupe la place de premier partenaire commercial de la région, sont délaissés au profit des régions de l'arc latin⁷⁵. Mieux encore, avec l'élargissement de l'Union européenne plus à l'est, le Conseil Régional ne perçoit son action internationale que dans un horizon euro-méditerranéen. Abstraction

72 - Tahar Rahmani, de l'association ACIM, auparavant élu socialiste, a fait parti de ce voyage. Auparavant, il a changé de couleur politique et s'est rapproché de la droite.

73 - « Les grands axes de la stratégie de coopération décentralisée de Provence-Alpes-Côte-d'Azur à l'horizon 2000-2006 ». Service du Développement des Relations Extérieures, Conseil Régional PACA. Le 20-05-1999.

74 - Silvia Bolgherini et Charlotte Rieuf, «Mutations de facto et conséquences de jure dans les rapports Etats-Région : le cas des régions Toscane et PACA ». In Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 12, n° 2, 2005, p. 185.

75 - «La région PACA à l'horizon 2020 : une région à construire ». Rapport du Conseil économique social et régional, de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Octobre 2007. p. 81.

faite d'un discours qui loue les vertus d'un rééquilibrage des rapports de l'Europe avec la rive sud de la Méditerranée, l'action de la région PACA en direction des collectivités du Maghreb est motivé plus par le souci de rattraper le retard qu'elle accuse par rapport à d'autres grandes villes comme Barcelone, Gènes et Milan. Le renforcement de l'attractivité économique devenant une priorité⁷⁶ c'est dans cette perspective qu'il convient d'appréhender l'action du Conseil Régional en direction d'Alger. Le Conseil Régional instrumentalise cette coopération en faisant d'elle l'un des tremplins pouvant lui permettre de consolider la position de la région PACA face aux autres territoires de l'arc latin. Pour asseoir cette stratégie, le Conseil Régional a mobilisé les agences locales, les chambres consulaires et des associations comme ADECI, ACIM et Marseille Innovation qui opèrent dans les secteurs du compagnonnage industriel, de l'aide à la création de très petites entreprises et de l'accompagnement pour la mise en place de pépinières d'entreprises en matière technologique. Les actions de coopération décentralisée tendent vers un seul et même objectif : faire de la région PACA un acteur majeur dans le bassin méditerranéen.

La ville de Marseille se place dans la même posture. L'internationalisation est devenue un enjeu majeur dans la politique de cette ville. La création du Conseil International de la Ville de Marseille (CVIM), en 2002, en est la parfaite illustration, à l'instar des autres villes qui mènent des actions systématiques pour asseoir et renforcer leur dimension internationale⁷⁷, la ville de Marseille s'emploie à construire une image de métropole à dimension internationale.

Cette ambition est à replacer dans le contexte de la rivalité qui oppose les villes françaises entre elles et ces dernières aux villes européennes. En France, Marseille se voit concurrencée par la ville de Lyon dont l'internationalisation des activités a atteint un stade très avancé, consacrant ainsi ce que certains appellent le déplacement territorial du politique⁷⁸. A Marseille, les projets lancés depuis le milieu des années 90, à commencer par celui de l'Euroméditerranée, mais aussi Marseille 2013, capitale culturelle de l'Europe, ont pour finalité de renforcer la dimension internationale de cette ville. Parvenir à ce statut, permettrait à Marseille de se placer en position de force, face au Conseil Régional mais aussi face à Paris et

76 - Ibidem, p. 82.

77 - Les travaux sur l'internationalisation des actions des villes ont proliféré ces dernières années. Pour plus de détails cf, Sassen Saskia, *Territory «Authority and Right : From Medieval to Global Assemblages»*. Princeton University Press. Updated Edition, 2006. Soldatos, Panayotis, *Le rôle international des villes à l'aube du millénaire : Paradiplomatie, gouvernance et planification stratégique innovante ; une perspective nord-américaine*. Editions Bruylant, Bruxelles, 2003.

78 - Antoine Vion, *Au-delà de la territorialité : l'internationalisation des villes ? Notes sur quelques déplacements de frontières de la politique*. In *Annuaire Français des Relations Internationales*. 2001, p. 365.

Lyon, et devenir un territoire plus attractif pour les capitaux étrangers. A l'instar du Conseil Régional, la ville de Marseille inscrit sa coopération avec la wilaya d'Alger dans cette perspective. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le maire de Marseille, lorsqu'il s'est déplacé à Alger en décembre 2006, s'est fait accompagné par 300 personnes, dont une moitié des chefs d'entreprises. Prise sous cet angle, l'internationalisation est synonyme de conquête de marchés pour les entreprises locales, l'Algérie étant l'un des plus prometteurs dans la rive sud de la Méditerranée.

Par ailleurs, vouloir renforcer sa stature internationale est aussi un moyen que ces deux collectivités, plus particulièrement la ville de Marseille, utilisent pour atténuer l'emprise de l'Etat. La coopération décentralisée est certes maintenant consacrée par la loi et l'Etat français ne peut s'y opposer tant que cette dernière n'empiète pas sur ses prérogatives diplomatiques, néanmoins le réflexe jacobin resurgit souvent et les administrations centrales, les affaires étrangères en premier lieu, ont parfois tendance à vouloir contrôler cette activité, en usant d'un nouveau concept diplomatique, soigneusement choisi, «l'accompagnement» des collectivités locales françaises dans leurs actions de coopération. Cette tendance de l'Etat à vouloir encadrer la coopération décentralisée s'affiche de façon très prononcée pour le cas de l'Algérie, du fait de la particularité de ce territoire de coopération. Il est donc difficile dans ces conditions pour les trois collectivités locales de soustraire leur action du contexte général des relations bilatérales. Quand bien même elles le voudraient, elles ne le pourraient pas. Toutefois, l'internationalisation tout azimut leur permet quelques marges de manœuvre que la collectivité soit dirigée par la gauche ou par la droite. Car la rivalité entre le centre et la périphérie est devenue une donnée structurante de la vie politique française⁷⁹, et les trois collectivités de la région PACA ne font que l'intérioriser dans leur action internationale.

La fragmentation et le manque de lisibilité caractérisant les actions de coopération des trois collectivités de la région PACA avec l'Algérie trouvent également leur prolongement dans les rapports qu'entretiennent ces collectivités avec les acteurs de la société civile. Censés jouer un rôle dans la mise en œuvre de cette coopération, les acteurs civils subissent par la force des choses la stratégie des acteurs institutionnels. Mais jusqu'à quel point? Ce sera l'objet du chapitre suivant.

79 - Sur cet aspect de la question voir, Jean-Claude Thoenig, op.cit, p. 224.

CONCLUSION

Tout au long de ces lignes, notre souci a été d'explicitier les ressorts d'une action de coopération se déployant sur une échelle infra étatique. Le caractère inédit de cette action fait ressortir la complexité du processus. Ce dernier révèle un certain contraste dans les représentations des acteurs. Les référents desquels ces acteurs puisent leur conception des rapports avec l'Algérie se caractérisent par leur diversité et leur hétérogénéité. La place que l'Algérie doit occuper dans cette coopération reste sous l'emprise du passé. Dans une région où sont massivement présents des éléments humains dont l'identité a été forgée par 130 ans de colonisation française en Algérie, la construction de l'image de l'autre ne peut être que le prolongement de ce passé. En témoigne, le rôle joué par les pieds-noirs au début des années 60 et jusqu'aux années 80 dans la réécriture du passé colonial et l'effet décisif qu'il a eu sur la politique menée par l'ancien maire Gaston Defferre avec l'Algérie. Certes, le poids de cette communauté connaît un certain fléchissement, mais il n'est pas pour autant marginal. Tout comme celui de l'immigration algérienne qui reste un des éléments constitutifs de l'identité de Marseille⁸⁰. En somme, l'évocation de l'Algérie dans le discours des acteurs locaux dénote un attachement certain quoique complexe à l'une et à l'autre. Ils dénotent aussi l'importance que représente la coopération décentralisée avec l'Algérie. Or, la traduction de cette importance sur le terrain laisse entrevoir une certaine inadéquation entre la pensée et l'action. La coopération avec Alger souffre d'un manque de substance contrastant avec l'importance de la référence à ce pays dans le discours des acteurs. Avec les autres collectivités locales de la rive sud de la Méditerranée, la coopération décentralisée reflète jusqu'à un certain degré ce qui est contenu dans les discours. Avec l'Algérie et Alger en particulier, elle est, à contrario, sujette à des contraintes qui façonnent la réalité locale et dont aucune des trois collectivités locales ne peut se soustraire. Si le contenu de cette coopération est assez limité, c'est aussi le reflet d'une fragmentation des postures et des contraintes ayant un lien avec les objectifs, les attentes nourries par chaque acteur à l'égard de cette coopération et aussi les limites des moyens mis à la disposition de cette action internationale. Le jugement peut paraître normatif et disqualifiant l'action publique et son utilité aussi bien dans les relations bilatérale que dans les politiques locales. Néanmoins, les limites d'une action ne doivent nullement remettre en cause son utilité. Il serait sans doute opportun de réfléchir aux moyens permettant aux collectivités locales algériennes et françaises de jouer un rôle dans la dynamique de coopération bilatérale sans que cela ne contrevienne aux fondements et principes guidant les actions diplomatiques des deux Etats.

80 - Cesari, Moreau, Schleyer-Lindemann, op.cit, p.12.